

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[170_Correspondances féminines : 1831-1873](#)[Item](#)[Paris, le 24 mai 1844, Virginie Ancelot à François Guizot](#)

Paris, le 24 mai 1844, Virginie Ancelot à François Guizot

Auteurs : Ancelot, Virginie (1792-1875)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[Amis et relations](#), [Femme \(de lettres\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère de l'Intérieur \(France\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Publication](#), [Théâtre](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1844-05-24

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote19, AN : 163 MI 42 AP 170 Papiers Guizot Bobine Opérateur 27

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Ancelot, Virginie (1792-1875), Paris, le 24 mai 1844, Virginie Ancelot à François Guizot, 1844-05-24

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 09/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6938>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 12/07/2024 Dernière modification le 16/08/2024

19/

Monsieur le Ministre

Lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir, je broquais
L'affaire Du Vandeville. Par suite, puisque le Ministre de
L'intérieur avait signé le 14 Mai une ordonnance qui
supprimait le privilège - donné à M. Anselot par un
privilège - donné à M. Lubin - homme honorable qui
devait tenir les bagages pour avec les artistes &
les employés Du Vandeville - un seul excepté - M. Bouffé
que M. Anselot avait avoué être un agent infidèle
et s'être entendu avec un contrôleur pour le tromper,
quoiqu'il n'y ait pas de preuves matérielles, c'était
connu et M. Lubin n'a pas voulu garder le M.
Bouffé qu'aucun Lien n'attachait véritablement à la direction.

Nous pensons que les Liaisons de M. Bouffé
avec des employés Du Ministère de L'intérieur sont
cause de ce qui arrive.

On a accusé et calomnié M. Anselot par
M. Duchatel et l'on a été toute cette affaire
parce qu'on sait que les retards sont très nuisibles.

Ainsi M. Lavi a dit que l'état renvoyé
à la Commission du Théâtre Français et M. Le
Duc de Leigny président de la Commission n'a rien
dit. M. Anquetil l'a vu tout à l'heure.

Il est évident qu'on a fait revenir M.
Duchatel sur sa décision et qu'on veut nous nuire, et
nous tromper au profit ou du moins pour servir les
intérêts d'un fripon qui s'entend avec des gens des
bureaux du Ministère.

un mot de vous Monsieur le Ministre
décidera M. Duchatel à maintenir une décision
digne publique et sur laquelle il ne peut revenir sans
dishonorer M. Lebise et nous, de l'honneur de
M. Lebise et nous, de l'honneur de
M. Lebise et nous, de l'honneur de

D'ailleurs si quelqu'un avait des droits à faire
valoir il y a tout pour des tribunaux de commerce
et autres. Pourquoi ne dit-on pas même à
M. Anquetil le droit il l'a eu il est certain que
ce sont de terribles intrigues contre nous.

M. Anquetil et
affront publique
M. Anquetil
bien mal.

Levy M.
autre profonde qu'
P. L'ignorance pour
même sans cela.

Votre justice et votre bonté voient votre espérance
de me le dire et de le dire il regarda cela comme un
affront public de la part du Ministre et après une
de simple instruction et d'ouvrage honorable c'en
est tout.

Levy Monseigneur le Ministre à une reconnaissance
très profonde qu'il est possible à des hommes hommes
de l'époque pour quelques iniquités, venant d'un
homme sans cela

Yves
Monsieur

24 mai 1844